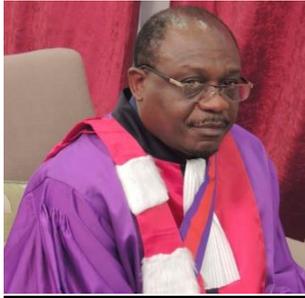


La gouvernance numérique du CAMES et l'éthique



Monsieur le Directeur Général du WACREN,
Chers collègues panelistes,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Introduction

Je remercie les organisateurs de m'avoir associé à la 6^e conférence annuelle du Réseau de recherche et d'éducation de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WACREN).

Je salue les panélistes et les différents participants et je leur souhaite un bon confort d'écoute et des fructueux échanges.

J'orienterai mon intervention sur un partage d'expériences, à propos de la gouvernance numérique du CAMES et de l'éthique.

Développement

Le plan stratégique de développement du CAMES 2015-2019, dont les réflexions participatives et inclusives ont démarré à l'échelle de l'espace CAMES en 2012, a pris l'option d'exploiter les potentialités du numérique, pour la gouvernance du Secrétariat général du CAMES et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche des États membres, en vue de (i) réduire les différentes contraintes, barrières, difficultés ou facteurs limitant son action, (ii) d'accroître les performances de service, la visibilité et le rayonnement de notre Institution, pour mieux impacter le développement.

Cette gouvernance numérique touche partiellement ou totalement des secteurs aussi variés que la gestion administrative, juridique et financière, la gestion des activités et

programmes du CAMES, la communication et les relations publiques, la gestion des réunions ou autres activités du CAMES.

Ainsi est né dès 2012, un programme transversal de gouvernance numérique dénommé Programme Silhouette du CAMES ou Doublure virtuelle du CAMES. Il vise (i) à encadrer le processus de dématérialisation et d'accès, voire de valorisation des services du CAMES, (ii) à faciliter la constitution des communautés virtuelles de pratique mais aussi et surtout (iii) à donner une impulsion aux pays et aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche, pour qu'ils adoptent des stratégies de développement du numérique.

Ces stratégies doivent contribuer à faire face aux nouvelles exigences de l'enseignement supérieur en termes d'accès, de massification, d'amélioration de la qualité, d'efficacité interne et externe et donc de cohérence avec les besoins de la société.

La problématique de dématérialisation, d'accès et voire de valorisation porte sur (i) les archives et fonds documentaires du CAMES (ii) les dossiers et travaux des enseignants-chercheurs et chercheurs par le biais des différents programmes du CAMES (iii) les dossiers d'évaluation et d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les dossiers de leurs offres de formation de recherche ou de leur gouvernance institutionnelle ; (iv) les dossiers en lien avec les promus du CAMES, (v) les dossiers de récipiendaires des décorations du CAMES (vi) les dossiers en lien avec l'administration, les finances et le cadre juridique (vii) les dossiers relatifs à la communication et aux relations publiques.

Dans cette dynamique, en cohérence avec François Rabelais, qui disait que « sciences sans conscience n'est que ruine de l'âme », on pourrait sans risque de se tromper affirmer que toute innovation technologique doit s'accompagner d'une éthique, pour qu'elle ne conduise pas à la déperdition ou à la dépravation des normes ou valeurs établies.

En effet, les facilités qu'offre finalement le numérique en terme de solution alternative, ou de valeurs ajoutées peuvent servir autant pour améliorer la qualité de la gouvernance que pour l'affaiblir ou la compromettre.

C'est pourquoi, le cadre juridique appelé règlement, qui crée le programme Silhouette du CAMES a-t-il prévu le respect de certaines préoccupations liées notamment à la protection des données à caractère personnel et des règles relatives à leur libre circulation.

Le non-respect desdites préoccupations du règlement juridique du programme Silhouette du CAMES et d'autres types de pratiques déviantes comme les faits qualifiés de plagiat, de faux et usage de faux que facilitent l'usage du numérique, exposent aux sanctions prévues par le Code d'éthique et de déontologie du CAMES.

Une Commission d'éthique et de déontologie a été créée par le CAMES pour veiller à l'application dudit Code.

En termes d'organisation et de fonctionnement, la Commission d'Éthique et de Déontologie est composée de cinq membres choisis parmi les personnalités notoirement connues pour leur indépendance, leur intégrité et leur connaissance des questions éthiques.

Les membres de la Commission sont nommés par le Comité Consultatif Général, sur proposition du Secrétaire Général du CAMES, pour une durée de quatre ans non renouvelable.

La Commission est présidée par le Secrétaire Général du CAMES, membre de droit. Toutefois, pour les délibérations portant sur les affaires relatives à un membre du personnel du Secrétariat général, elle est présidée par le membre le plus âgé.

La Commission délibère valablement lorsqu'au moins quatre membres sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

En matière de mission, la Commission veille au respect des règles générales d'éthique et de déontologie s'appliquant aux personnels du Secrétariat général, aux membres de tous les programmes actuels et à venir du CAMES, aux candidats et aux autorités académiques ou scientifiques qui collaborent à titre occasionnel avec le CAMES. Elle propose éventuellement les modifications soumises à la validation du Conseil des Ministres.

Elle est compétente notamment pour :

- examiner tous les cas de plagiat ou de falsification de documents, au niveau des Comités Consultatifs Interafricains (CCI), des Concours d'Agrégation, des Programmes Thématiques de Recherche, du Programme Reconnaissance et Équivalence des Diplômes, de l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES et de la Revue CAMES ;
- statuer sur les affaires relatives à des atteintes aux principes et valeurs définis par le présent Code;
- assurer la vulgarisation du présent Code dans tous les Établissements affiliés au CAMES ;
- proposer à la décision du Conseil des Ministres du CAMES, l'application des sanctions prévues, après une démarche disciplinaire réglementaire au cours de laquelle, la personne mise en cause est invitée à produire un mémoire en défense et peut se faire assister par un Conseil de son choix.

En terme de bilan, ce saut dans la modernité à travers le programme Silhouette du CAMES doublée du Code d'éthique et de déontologie du CAMES a permis en définitive, à notre Institution régionale d'assurance qualité et d'accréditation de numériser la quasi-totalité de ses programmes statutaires (CCI, PRED, Agrégation...), de digitaliser partiellement ou totalement ses activités avec des effets induits sur l'efficacité, la traçabilité des processus, l'archivage des données, la célérité des procédures, la transparence, le rayonnement.

A titre d'illustration et pour se féliciter aussi du choix opéré, on peut relever qu' alors que la pandémie de la Covid-19 a bloqué voire réduit au strict minimum le fonctionnement de plusieurs institutions publiques ou privées, nationales, régionales ou même internationales, le CAMES a pu dérouler l'ensemble de ses programmes en 2020, en adoptant des approches bimodales pour l'organisation de ses différentes sessions.

Au plan éthique, le nombre de cas traités par la Commission d'éthique et de déontologie reste très insignifiant, soit moins de 0,2%, au regard du nombre de candidats annuels ou des services rendus annuellement, toute activité confondue

Conclusion :

Le numérique est sans conteste, en général, un outil précieux de transformation sociale, d'amélioration de la qualité au quotidien et en particulier un instrument de gouvernance efficace.

Aussi pour améliorer nos systèmes éducatifs, devrions-nous travailler ensemble, à promouvoir cette gouvernance dans les pays et les institutions d'enseignement et de recherche. Cette dynamique relève du domaine du réalisable, car le CAMES, en a fait la preuve, avec des moyens certes modestes, mais surtout avec une volonté résolue de ses acteurs en première. Car comme le disait Lénine : là où il y a une volonté, il y a un chemin.

Le CAMES ne cesse de faire le plaidoyer de la transition numérique des IESR, depuis le lancement de son premier plan stratégique de développement et en appelle à ce propos à une réduction des coûts de connexion pratiqués par les opérateurs nationaux.

En conséquence, le CAMES soutient sans réserve la mission du WACREN qui est de contribuer à doter les pays de l'espace CAMES des réseaux dédiés, à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Compte tenu du risque potentiel d'un mauvais usage des TIC, inhérent à notre nature humaine, j'exhorte aussi l'ensemble des acteurs, dans le cadre la démarche d'intégration des TIC, à se doter sans délai des mécanismes d'encadrement juridique et éthique.

Le premier Secrétaire Général du CAMES, Pr Joseph Ki-Zerbo, disait « s'adapter ou périr ». A sa suite, je dirais humblement que nous n'avons aucune alternative, mais plutôt une forte exigence, celle de nous arrimer avec conscience au numérique.

Je vous remercie pour votre aimable et patiente attention.

Pr Bertrand MBATCHI

Secrétaire Général du CAMES

Grand Chancelier de l'OIPA/CAMES

Président de la Commission d'éthique et de déontologie du CAMES

